

Le 11 juillet 2026

MOBILITÉ ICNA, L'OCCASION MANQUÉE



Alors que tous les syndicats (sauf un...) ont voté contre, les nouvelles lignes directrices de gestion pour la mobilité ICNA ont été validées en CSA DGAC le 30 juin.

Malgré une demande forte, de l'UNSA-ICNA et d'autres, toujours pas de part d'ancienneté centre prise en compte dans les critères de mutation.

UNE AUTO PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Initialement, il nous fallait valider de nouvelles lignes de gestion pour y intégrer nos collègues TSEEAC récemment passés ICNA dans quelques tours. Jusque-là, pas de problème particulier, tout semblait assez simple. Mais l'administration en a profité pour tenter des modifications plus profondes.

S'en sont suivies des bilatérales constructives où tout le monde a pu exposer ses arguments, et malheureusement **une mascarade de plénière où seuls les critères du SNCTA, auto-déclarés majoritaires, ont eu voix au chapitre.**

L'ajout d'une part d'ancienneté de centre ne se fera que si les votes en CAP ICNA donnent plus de poids aux syndicats qui la défendent, dont l'UNSA-ICNA.

DES CRITÈRES RECONDUITS

Ce qui change pour les ICNA actuels ? Rien ou presque. Les 53 ans sont précisés pour les listes 1 à 5 et les 54 ans pour les listes 6 à 8. **Les tours nouvellement ICNA seront accessibles à tous jusqu'à 55 ans (âges calculés au 1^{er} juin pour la campagne de printemps et au 1^{er} décembre pour celle d'automne), avec les mêmes conditions de maintien de primes qu'actuellement.**

L'UNSA-ICNA déplore que ces nouvelles lignes de gestion ne prennent pas en compte une part d'ancienneté de centre. Nous dénonçons ces négociations de façade où au final seules les positions électoralistes d'un syndicat sont prises en compte, parfois en dépit du bon sens et sans qu'aucune stratégie ne soit présentée.

Les élections de décembre 2026 seront l'occasion pour les ICNA de dire qu'ils sont favorables à l'intégration d'une part d'ancienneté de centre, et de donner le cap plutôt que d'encre se le faire imposer.

Si ces nouvelles tours ICNA deviennent certes en théorie accessibles à tous les ICNA, le nombre de tours fermées et donc de collègues TSEEAC contrôleurs à reclasser en priorité, n'ouvre que peu de réelles perspectives à court terme.

Aucune modification des critères de mutation, aucune part d'ancienneté de centre alors que seul le SNCTA s'y oppose sans que la profession ne sache vraiment pourquoi.

UN EXODE ANNONCÉ

Les nouveaux ICNA passés au choix – dans les tours devenues tours ICNA – pourront demander une mutation sur un centre ICNA dès leur arrêté de titularisation paru. Ce point a fait débat car dans tous les autres cas de passage ICNA, un amortissement de qualification reste demandé aux agents promus.

Ils pourront muter avec leur ancienneté TSEEAC pleine sur les tours de listes 9 à 11, et avec la moitié de celle-ci vers les autres listes de 1 à 8.

Conséquence immédiate, une vague de départs annoncée dès décembre alors qu'aucune formation spécifique n'est prête pour que ces ICNA acquièrent les ratings manquants.

Ainsi les agents seront mutés et les centres receivers seront dans l'attente, sans vraie perspective. Pire, alors que nous sommes déjà en tension pour répondre à la demande de ressources dans les centres, ces départs massifs créeront de nouveaux besoins en sorties ENAC ICNA bien plus tôt que prévu.

L'administration préfère donc céder aux promesses électoralistes du SNCTA, sans pour autant présenter de plan permettant à la fois de former nos collègues intégrant le corps ICNA et assurer l'alimentation des tours ICNA.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr

